Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_02-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Goulien, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président le dix-neuf et vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, la première portant spécifiquement sur le point relatif à la délégation de service public.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL, Carine THOMAS (procuration à Malika REDAOUIA) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Isabelle PALUD) ; Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC), Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Frédéric TANTER (procuration à Jeanine GUILLOU) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Emmanuelle Pothain, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_02-DE

2026-11-05-02 Prorogation de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire

La communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, la commune d'Audierne et la commune de Plouhinec, ont conclu une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire le 11 juillet 2022.

Cette convention portait sur deux objectifs complémentaires :

- L'opération de revitalisation des territoires ;
- Le programme Petites Villes de Demain dont l'échéance était initialement fixée au 31 mars 2026.

Le programme Petites Villes de Demain a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026. Un avenant prorogeant la convention d'ORT – PVD a été signé le 27 février 2026 entre les parties prenantes, avec pour échéance le 31 décembre 2026.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les trois collectivités souhaitent proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis dans l'avenant joint en annexe, pour le volet Petites Villes de Demain et pour le volet Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'ORT-PVD.

Pour copie certifiée conforme,
A Goulien,

Le 5 novembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026